



Déclassifié¹

AS/Soc (2025) PV03add2

16 mai 2025

Fsocpv03add2_2025

Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Procès-verbal

de l'audition sur le projet de protocole additionnel à la Convention sur les droits de l'homme et la biomédecine relatif à la protection des droits de l'homme et de la dignité des personnes à l'égard du placement et du traitement involontaires au sein des services de soins de santé mentale, tenue à Strasbourg le mardi 8 avril 2025

Mme Saskia Kluit, Présidente de la commission, ouvre la réunion et indique que la commission a été invitée à donner son avis (rapporteure : Mme Carmen Leyte, Espagne, PPE/CD) sur le « projet de protocole additionnel à la Convention sur les droits de l'homme et la biomédecine relatif à la protection des droits de l'homme et de la dignité des personnes à l'égard du placement et du traitement involontaires au sein des services de soins de santé mentale » (ci-après dénommé « projet de protocole additionnel »), à la demande du Comité des Ministres. Soulignant le caractère sensible de la question, elle se félicite de l'organisation d'une audition afin de parvenir à une position plus éclairée. Elle salue et présente les deux intervenantes.

Mme Damaris Carnal, vice-présidente du Comité directeur pour les droits humains dans les domaines de la biomédecine et de la santé du Conseil de l'Europe (CDBIO)

Mme Carnal exprime sa gratitude pour l'intérêt porté aux travaux du CDBIO et donne un aperçu des efforts du CDBIO pour promouvoir l'autonomie et protéger les droits humains dans le domaine des soins de santé mentale, y compris le projet de protocole additionnel. Elle souligne que ce projet de protocole additionnel, qui est un instrument juridique, s'inscrit dans une approche globale, aux côtés de trois documents complémentaires essentiels : un projet de recommandation sur le respect de l'autonomie dans les soins de santé mentale, un recueil de bonnes pratiques visant à promouvoir les mesures volontaires et un rapport sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme en matière de mesures involontaires. Ces documents doivent être considérés comme un « ensemble ». Le projet de protocole additionnel et le projet de recommandation se complètent et se renforcent mutuellement.

L'histoire et la raison d'être du projet de protocole découlent de la reconnaissance de la vulnérabilité des personnes atteintes de troubles mentaux, l'accent étant mis sur la protection de leurs droits. Deux observations principales - 1) et 2) le nombre important des lacunes existantes dans les cadres juridiques de certains États membres en matière de placement et de traitement involontaires d'affaires portées devant la Cour européenne des droits de l'homme - ont conduit à la décision de créer un instrument juridiquement contraignant. Le projet de protocole vise à garantir que les mesures involontaires ne soient toujours utilisées qu'en dernier recours et uniquement lorsque cela est strictement nécessaire pour prévenir un préjudice grave pour le patient ou pour autrui, et qu'elles soient toujours mises en œuvre dans un environnement approprié et à des fins thérapeutiques, avec des garanties efficaces telles que des procédures de recours, de représentation et de contrôle. Dès le début, le CDBIO a cherché à associer les parties prenantes, notamment les ONG, les représentants des patients et les professionnels de la santé, par le biais d'auditions et de consultations publiques. Les Nations Unies et des structures du Conseil de l'Europe, tels que le Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) et le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT), ont été consultés à différents stades et ont exprimé leur soutien aux travaux en cours.

¹ Le procès-verbal a été approuvé et déclassifié par la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable lors de sa réunion du 16 mai 2025.

Considéré isolément, le projet de protocole additionnel a été critiqué en 2022 pour l'accent mis sur les aspects liés à la contrainte et pour ne pas accorder suffisamment d'attention à la promotion de l'autonomie, ce qui a incité le Comité des Ministres à adopter une approche plus globale mettant l'accent sur la promotion de l'autonomie des personnes atteintes de troubles mentaux. La recommandation qui l'accompagne fournit des orientations sur la réduction de la contrainte et le respect de l'autonomie par l'éducation, la formation et la sensibilisation du public. Toutefois, comme le montre la réalité avec le recours persistant à des mesures involontaires dans les États membres, il existe un besoin réel d'un instrument juridiquement contraignant pour protéger les droits humains et la dignité des personnes placées en institutions.

En conclusion, **Mme Carnal** souligne que le projet de protocole additionnel constitue une réponse pragmatique à une réalité factuelle, établissant des normes claires et juridiquement contraignantes pour prévenir les abus et les violations des droits humains d'une catégorie de personnes très vulnérables, dans l'attente de la réalisation de l'objectif d'autonomie dans les soins de santé mentale.

Mme Laverne Jacobs, membre du Comité des droits des personnes handicapées (en ligne)

Mme Jacobs souligne que le Comité des droits des personnes handicapées a exhorté à plusieurs reprises les États membres du Conseil de l'Europe, qui sont également parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), à retirer le projet de protocole additionnel à la Convention d'Oviedo. Elle se réfère aux lettres ouvertes de 2018, 2021 et janvier 2025, ainsi qu'aux observations finales adoptées par le Comité dans le cadre de ses dialogues avec les États membres du Conseil de l'Europe. Le message clé est la nécessité d'éviter la fragmentation du droit international. Le projet de protocole additionnel est en contradiction flagrante avec les obligations juridiques des États membres au titre de la CRPD et risque de créer un dangereux précédent en introduisant des normes moins strictes qui contournent des traités internationaux essentiels et portent atteinte aux droits des personnes handicapées.

Mme Jacobs rappelle que la CDPH est un instrument contraignant qui garantit aux personnes handicapées la jouissance des droits humains et des libertés fondamentales sur un pied d'égalité avec les autres. Le rejet de la déficience comme fondement de toute restriction des droits constitue le principe directeur de cette approche. Or, le projet de protocole additionnel est considéré comme contraire à plusieurs dispositions de la CDPH, telles que les articles sur l'égalité et la non-discrimination, la liberté, l'interdiction de la torture, l'intégrité physique et mentale, le droit de vivre de manière indépendante et d'être inclus dans la communauté, et le droit à la santé. Le projet de protocole additionnel est spécifiquement critiqué pour violer les droits des personnes handicapées en autorisant le placement et le traitement involontaires, ce qui est contraire aux principes d'autonomie, de liberté et de dignité consacrés par la CDPH.

Mme Jacobs a précisé que les dispositions de la CDPH, telles que l'article 12 (sur la capacité juridique) et l'article 14 (sur la liberté), protègent explicitement les personnes handicapées contre la privation de leurs droits en raison de leur déficience. Les pratiques de traitement involontaire soumettent souvent les personnes souffrant de handicaps psychosociaux ou intellectuels à un traitement discriminatoire, violant leurs droits à la capacité juridique, à la liberté et à la dignité. Elle a en outre souligné que ces pratiques pouvaient conduire à des traitements cruels et inhumains, en violation de l'interdiction de la torture prévue par la CDPH, et qu'il existe des preuves que ces pratiques causent des traumatismes et des conséquences durables. Elle relève que l'Assemblée parlementaire, l'ancienne Commissaire aux droits de l'homme et la société civile européenne ont exprimé leur opposition à cet instrument. En conclusion, elle exhorte l'Assemblée à éviter de porter atteinte au droit international et appelle à la mise en œuvre de mesures régionales qui respectent les droits des personnes handicapées conformément aux dispositions de la CDPH, et à exprimer son opposition au projet de protocole additionnel.

Discussion

M. Farrugia demande qui est responsable dans le cas d'un handicap grave empêchant la personne de prendre une décision.

En tant que médecin, **Mme Leyte** souligne qu'elle est d'accord avec les deux intervenantes et qu'il est nécessaire de protéger les droits de tous les patients. Elle considère que le protocole respecte cet engagement. Face à une personne en crise de schizophrénie, incapable de faire face à la réalité, elle ne voit pas d'autre solution que l'hospitalisation, en dernier recours et uniquement pour la durée nécessaire.

Mme Carnal répond que le projet de protocole additionnel est conçu pour traiter des questions pragmatiques, car celles-ci se posent dans la vie réelle. Le texte du projet de protocole stipule que le placement involontaire est une mesure de dernier recours et doit être effectué dans un cadre juridique.

Mme Kluït souligne l'utilité de l'ensemble des documents mentionnés ci-dessus pour les médecins. Elle clot ensuite l'audition.

List of presence / Liste de présence

(The names of members who took part in the meeting are in bold / Les noms des membres ayant pris part à la réunion sont en caractères gras)

Chairperson / Président·e:

Ms / Mme Saskia Kluit	
------------------------------	--

Vice-Chairpersons / Vice-Président·e·s :

Ms / Mme Danuta Jazłowiecka	
Mr / M. Armen Gevorgyan	
Lord Don Touhig	

Members / Membres	Country / Pays	Alternates / Remplaçant·e·s
Ms Jorida Tabaku	Albania / Albanie	Zz...
Mr Cerni Escalé	Andorra / Andorre	Mme Bernadeta Coma
Mr Armen Gevorgyan	Armenia / Arménie	Ms Hripsime Grigoryan
Mr Stefan Schennach	Austria / Autriche	Ms Doris Bures
Mr Andreas Minnich	Austria / Autriche	Ms Agnes Sirkka Prammer
Ms Anne Lambelin	Belgium / Belgique	Mr Andries Gryffroy
M. Benoît Lutgen	Belgium / Belgique	Mme Véronique Durenne
Ms Darijana Filipović	Bosnia and Herzegovina / Bosnie-Herzégovine	Mr Šemsudin Dedić
Ms Atidzhe Alieva-Veli	Bulgaria / Bulgarie	Zz...
Ms Petya Tsankova	Bulgaria / Bulgarie	Zz...
Ms Zdravka Bušić	Croatia / Croatie	Ms Rada Borić
Ms Christiana Erotokritou	Cyprus / Chypre	Mr Constantinos Efsthathiou
Ms Ivana Mádllová	Czechia / Tchéquie	Mr Aleš Juchelka
Ms Michaela Šebelová	Czechia / Tchéquie	Mr Ondřej Šimetka
Ms Camilla Fabricius	Denmark / Danemark	Ms Karin Liltorp
Ms Hanah Lahe	Estonia / Estonie	Zz...
Ms Minna Reijonen	Finland / Finlande	Ms Miapetra Kumpula-Natri
Mme Sophia Chikirou	France	Ms Sabrina Sebaihi
M. Alexandre Dufosset	France	Mme Liliana Tanguy
M. Alain Milon	France	M. Alain Cadec
Mme Maud Petit	France	M. Jean Laussucq
Zz...	Georgia / Géorgie	Zz...
Ms Heike Engelhardt	Germany / Allemagne	Ms Franziska Kersten
Mr Andrej Hunko	Germany / Allemagne	Ms Catarina Dos Santos-Wintz
Mr Christian Petry	Germany / Allemagne	Ms Martina Stamm-Fibich
Mr Harald Weyel	Germany / Allemagne	Ms Katrin Staffler
Ms Maria Syrengela	Greece / Grèce	Ms Maria-Nefeli Vasileiou Chatziioannidou
Mr Georgios Stamatis	Greece / Grèce	Mr Alexis Tsipras

Ms Mónika Bartos	Hungary / <i>Hongrie</i>	Mme Katalin Csöbör
Ms Mónika Dunai	Hungary / <i>Hongrie</i>	Ms Zita Gurmai
Mr Ragnar Þór Ingólfsson	Iceland / <i>Islande</i>	Ms Kolbrún Áslaugar Baldursdóttir
Mr Joseph O'Reilly	Ireland / <i>Irlande</i>	Mr Rónán Mullen
Ms Elena Bonetti	Italy / <i>Italie</i>	Mr Roberto Rosso
Ms Aurora Floridia	Italy / <i>Italie</i>	Mr Giuseppe De Cristofaro
Mr Alessandro Giglio Vigna	Italy / <i>Italie</i>	Mr Graziano Pizzimenti
Mr Stefano Maullu	Italy / <i>Italie</i>	Mr Francesco Zaffini
M. Andris Bērziņš	Latvia / <i>Lettonie</i>	Mr Edmunds Cepurītis
Mr Peter Frick	Liechtenstein	Ms Franziska Hoop
Ms Orinta Leiputė	Lithuania / <i>Lituanie</i>	Mr Zigmantas Balcytis
Mme Stéphanie Weydert	Luxembourg	M. Paul Galles
Mr Michael Farrugia	Malta / <i>Malte</i>	Mr Joseph Beppe Fenech Adami
Mr Ion Groza	Republic of Moldova / <i>République de Moldova</i>	Ms Diana Caraman
Mme Christine Pasquier-Ciulla	Monaco	Mme Béatrice Fresko-Rolfo
Mr Miloš Konatar	Montenegro / <i>Monténégro</i>	Mr Boris Mugoša
Ms Saskia Kluit	Netherlands / <i>Pays-Bas</i>	Ms Elly Van Wijk
Ms Carla Moonen	Netherlands / <i>Pays-Bas</i>	Mr Theo Bovens
Mr Bekim Kjoku	North Macedonia / <i>Macédoine</i>	Mr Sadula Duraki
Ms Lisa Marie Ness Klungland	Norway / <i>Norvège</i>	Ms Linda Hofstad Helleland
Ms Danuta Jazłowiecka	Poland / <i>Pologne</i>	Mr Mirosław Adam Orliński
Mr Jan Filip Libicki	Poland / <i>Pologne</i>	Ms Magdalena Biejat
Mr Ryszard Petru	Poland / <i>Pologne</i>	Zz...
Ms Jamila Madeira	Portugal	Mr Nuno Fazenda
Mr Carlos Silva Santiago	Portugal	Mr Telmo Faria
Georgeta-Carmen Holban	Romania / <i>Roumanie</i>	Ms Mirela Elena Adomnicai
Ms Dumitrina Mitrea	Romania / <i>Roumanie</i>	Mr Iulian Bulai
Mr Robert-Ionatan Sighiartau	Romania / <i>Roumanie</i>	Ms Maria-Gabriela Horga
Mr Gerardo Giovagnoli	San Marino / <i>Saint-Marin</i>	Ms Alice Mina
Mr Vladimir Đorđević	Serbia / <i>Serbie</i>	Mr Predrag Marsenić
Ms Tatjana Pašić	Serbia / <i>Serbie</i>	Ms Jelena Milošević
Mme Anna Záborská	Slovak Republic / <i>République Slovaque</i>	Mr Pavol Goga
Mr Dean Premik	Slovenia / <i>Slovénie</i>	Ms Iva Dimic
Ms María Fernández	Spain / <i>Espagne</i>	Mr Alfonso Rodríguez
Mr José Latorre	Spain / <i>Espagne</i>	Ms Marta González Vázquez
Ms Carmen Leyte	Spain / <i>Espagne</i>	Ms Luz Martinez Seijo
Ms Sofia Amlöh	Sweden / <i>Suède</i>	Ms Annika Strandhäll
Ms Victoria Tiblom	Sweden / <i>Suède</i>	Ms Boriana Åberg
Mme Céline Amaudruz	Switzerland / <i>Suisse</i>	Mme Valérie Piller Carrard
Ms Sibel Arslan	Switzerland / <i>Suisse</i>	M. Pierre-Alain Fridez
Ms Gökçe Gökçen	Türkiye	Mr Namık Tan
Mr Berdan Öztürk	Türkiye	Ms Sevilay Celenk Özen
Mr Sevan Sivacioğlu	Türkiye	Ms Sena Nur Çelik Kanat
Mr Cemalettin Kani Torun	Türkiye	Mr Mustafa Kaya
Ms Olena Khomenko	Ukraine	Ms Larysa Bilozir

Ms Yuliia Ovchynnykova	Ukraine	Mr Andrii Lopushanskyi
Ms Lesia Zaburanna	Ukraine	Mr Rostyslav Tistyk
Ms Alicia Kearns	United Kingdom / <i>Royaume-Uni</i>	Mr Dan Aldridge
Ms Kate Osamor	United Kingdom / <i>Royaume-Uni</i>	Mr Perran Moon
Ms Elaine Stewart	United Kingdom / <i>Royaume-Uni</i>	Mr Mike Reader
Lord Don Touhig	United Kingdom / <i>Royaume-Uni</i>	Ms Michelle Welsh

Partners for Democracy / Partenaires pour la Démocratie

Mr / M. Allal Amraoui, Morocco / *Maroc*
 Mr / M. Hassan Arif, Morocco / *Maroc*

Embassies / Permanent Representations and Delegations
Ambassades / Représentations permanentes et Délégations

Mr / M. Ghiwane Boumediene, Monaco
 Ms / Mme Gül Sarigül, Türkiye

Secretariat of Delegation or of Political Group / Secrétariat de Délégation ou de Groupe politique

Mr / M. Sabih Gazi Öztürk, Türkiye

Experts / Expert-es

Ms / Mme Damaris Carnal, Vice-Chair of the Council of Europe Steering Committee for Human Rights in the fields of Biomedicine and Health (CDBIO) / *vice-présidente du Comité Directeur pour les droits humains dans les domaines de la biomédecine et de la santé du Conseil de l'Europe (CDBIO)*

Other persons present / Autres personnes présentes

Mr / M. Jacopo Dalbon, Italy / *Italie*
 Ms / Mme Alisa Mazurenko, Ukraine
 Ms / Mme Apolline Paillat, stagiaire RP France
 Ms / Mme Giulia Muratori, San Marino / *Saint-Marin*
 Mr / M. Nassar Al-Qaisi, Jordan / *Jordanie*
 Mr / M. Andre Morad Hawari, Jordan / *Jordanie*

Council of Europe staff / Secrétariat du Conseil de l'Europe

Ms / Mme Laurence Lwoff, DGI
 Ms / Mme Aurelie Pasquier, DGI
 Mr / M. Charalambos Papadopoulos, Directorate of Communications / *Direction de la communication*
 Ms / Mme Martina Tardanico, Trainee / *Stagiaire*
 Ms / Mme Naomi Liberatori, Trainee / *Stagiaire*

Secretariat of the Parliamentary Assembly / Secrétariat de l'Assemblée parlementaire

Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development /
Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Ms / Mme Louise Barton.....Director of Committees / *Directrice des commissions*
Ms / Mme Catherine Du-Bernard.....Head of the Secretariat / *Cheffe du Secrétariat*
Ms / Mme Aiste Ramanauskaite.....Secretary to the Committee / *Secrétaire de la commission*
Ms / Mme Jannick Devaux.....Secretary to the Committee / *Secrétaire de la commission*
Ms / Mme Grazia-Alessandra Siino.....Project Manager / *Chargée de projet*
Ms / Mme Xenia Birioukova.....Assistant/ *Assistante*
Ms / Mme Özgü Tan.....Assistant/ *Assistante*